

## **Compte rendu de la séance du mardi 20 juin 2017**

**Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15**

**Nombres de Membres en exercice : 14**

**Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 12**

**Sont présents:** Sabine BERTRAND, Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Frédéric PORTE, Guy RIVIERE, Marie-Paule SEGUY, Albert TORTA, André VIDAL

**Représentés:** Corinne RAYNAUD (pouvoir à Guy RIVIERE), Richard SENPAU ROCA (pouvoir à André VIDAL), Alain THOMAS (pouvoir à Albert TORTA)

**Excuses:**

**Absents:** Jean-Guy AZEAU, Dorianne BALAYAN

**Secrétaire de séance:** Magali CORNET

Ordre du jour:

- \* Adhésion office de tourisme
- \* Décision modificative M 14
- \* Décision modificative M 49
- \* Marchés de travaux appartement communal

Délibérations du conseil:

### **I-DE 2017 039 - ADHESION OFFICE DE TOURISME DES CORBIERES**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Office de tourisme des Corbières est une association de service à but non lucratif issue de la volonté des acteurs publics et privés du territoire depuis près de 20 ans, dans l'économie des Corbières et ce afin de développer les services aux touristes et prestataires du territoire.

L'ancienne communauté de Communes des Corbières avait prévu d'accompagner financièrement le développement de l'Office de Tourisme, notamment par le renfort d'effectifs. La nouvelle intercommunalité : Communauté des communes Corbières Salanque Méditerranée s'est désengagée.

Afin de pouvoir permettre à l'Office de Tourisme de continuer ses missions pour l'exercice 2017, M. le Maire présente la demande révisée d'adhésion, émanant de l'Office de Tourisme, correspondant à 9 € x 537 habitants.

Considérant que les activités conduites à l'Office de Tourisme sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de verser une cotisation de 4.833 € à l'Office de Tourisme des Corbières
- PRECISE que cette somme sera imputée au C/65738

M. le Maire informe le conseil qu'il s'était rendu avec Magali CORNET le 19/06 à l'AG de l'Office de Tourisme et il communique aux conseillers municipaux le document sur le fonctionnement de l'O.T

### **II- DE 2017 040 - DECISION MODIFICATIVE 2017/03- M 14**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	4.833,00	
615231	Entretien, réparations voiries	-4.833,00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Cette délibération fait suite à la décision de verser une cotisation à l'Office de Tourisme des Corbières débattue ci-dessus.

### **III- DE 2017 041 - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2017- M 49**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
622	Rémunération intermédiaires	-180,00	
6542	Créances éteintes	180,00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Cette écriture est nécessaire suite à liquidation judiciaire d'un commerce où la créance d'eau 2015 n'avait pas été honorée.

### **IV- DE 2017 042 - MARCHE DE TRAVAUX-REFECTION APPARTEMENT COMMUNAL**

Vu la consultation de 3 entreprises de bâtiments , dans le cadre du marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant la réhabilitation d'un logement communal sis 4 place des anciens combattants à PAZIOLS,

Vu les offres des 3 entreprises pour les montants mentionnés :

SARL CERDA	31.600,00 € HT
ENT PICOUILLA	31.014,00 € HT
ENT DOUTRES	28.727,00 € HT

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise DOUTRES pour un montant de 28.727,00 € HT soit 31.599,70 €.

- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

M. CHALULEAU précise que les devis actuels de remise en état s'élèvent à 40.937 €, restant en attente les devis PORTAL (plan de travail) et SECURIPOSE (fenêtres). L'enveloppe budgétaire prévue au BP 2017 d'un montant de 50.000 € sera respectée.

#### **V- AFFAIRES DIVERSES**

\*Mme BERTRAND présente au conseil les devis pour élaboration d'un dépliant communal sur les "commerces de jadis et métiers d'antan" (pour 369,25 € TTC) et la création d'un dépliant touristique et pratique (1.107 €). Le conseil municipal donne son accord.

\* M. PORTE demande que ces projets soient en cohérence avec le site internet en construction, disponible en janvier 2018.

\*Intervention de Mme CORNET sur la propreté des rues communales.

\*Courrier de M. et Mme MELS pour un bateau devant leur domicile rue de la Piquetade. Cette demande sera étudiée lors du réaménagement de la RD 611.

